

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC**  
**MARDI 22 JUILLET 2008**  
**20H30**

**Absents excusés :** J.L. BOQUIS, B. CARRE-DELCROIX (Pouvoir à D. REYNAUD), P. THIEBLEMONT (Pouvoir à R. VALENTINO), J.C. TETELAIN (Pouvoir à G. NOUGUIER)

**Secrétaire de séance :** F.MASSIP

- ❖ **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2008**  
*Adopté à l'unanimité*
- ❖ **Rapport 2007 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**  
Le Maire expose les principales données concernant la Commune de MAUBEC, établi dans le rapport du Syndicat Durance Ventoux. Il précise que le document est mis à la disposition du public, pour consultation. *Le rapport est adopté à l'unanimité*
- ❖ **Syndicat intercommunal « Les Marmousets » - Modification des statuts**  
Il est proposé que chaque commune membre soit représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants (2 auparavant) et que le bureau soit composé d'1 président et de 3 vice-présidents.  
*Adopté à l'unanimité*
- ❖ **Contrat Temps libre : Subventions divers séjours**  
Le Fer à Cheval : 662 €  
CLSH Oppède : 561 €  
*Adopté à l'unanimité*
- ❖ **Décisions Modificatives au Budget Primitif VILLE & CAMPING**  
Il s'agit de virements de crédit de compte à compte en section de fonctionnement (voir délibération)  
*Adopté à l'unanimité*
- ❖ **Construction d'un bassin de rétention sur le quartier des Rigons : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**  
L'avenant établi u n règlement du maître d'œuvre pour la tranche ferme uniquement (12 042,80 € HT)  
*Adopté à l'unanimité*
- ❖ **Approbation marché campagne géotechnique**  
Nécessité de réaliser des sondages de sol pour analyser la capacité des matériaux. L'entreprise FONDASOL, moins-disante (11 981,00 € HT) est choisie pour la mission.  
*Adopté à l'unanimité*
- ❖ **Acquisition terrain station d'épuration**  
L'acquisition du terrain pour la station intercommunale de Coustellet se fera à l'amiable au prix de 9 600 € (après réception de l'accord du propriétaire). Le terrain d'une superficie de 5 649 m<sup>2</sup> est situé en bordure du Chemin des Véginières. Le montant de l'indemnisation au fermier sera communiqué prochainement par le propriétaire vendeur pour indemnisation. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer tous documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.  
Précision : l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre a été lancé après que les Conseils municipaux de Maubec, Cabrières d'Avignon, Oppède et Robion aient délibéré favorablement pour le groupement de commandes qui mènera à bien la construction de la station d'épuration intercommunale de Coustellet. Le Maître d'œuvre sera choisi en septembre.

*Le Maire lève la séance à 22H00*

**LES DELIBERATIONS SONT AFFICHEES**  
**DANS LE HALL DE LA MAIRIE**